

225C0071
FR0000033219-FS0015

9 janvier 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ALTAREA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 janvier 2025, Monsieur Jacques Ehrmann a déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 6 janvier 2025, les seuils de 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société ALTAREA et détenir individuellement 25 712 actions ALTAREA représentant autant de droits de vote, soit 0,12% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte de la fin de l'action de concert existant jusqu'alors entre Monsieur Jacques Ehrmann et le concert composé des membres exposés ci-dessous suivant la fin de ses fonctions de direction au sein d'ALTAREA le 6 janvier 2025².

À cette occasion, le concert composé de MM. Alain Taravella et Jacques Nicolet n'a franchi aucun seuil et détient, au 6 janvier 2025, 10 047 715 actions ALTAREA représentant autant de droits de vote, soit 45,89% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
AltaGroupe ³	5 495 748	25,10
Alta Patrimoine ³	3 043 996	13,90
Altager ³	1 341 864	6,13
Altafi 2 ³	10	ns
Famille Alain Taravella ⁴	155 598	0,71
Total Alain Taravella	10 037 216	45,84
Everspeed ⁵	10 498	0,05
Jacques Nicolet	1	ns
Total Jacques Nicolet	10 499	0,05
Total concert	10 047 715	45,89

¹ Sur la base d'un capital composé de 21 896 835 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Cf. notamment communiqué de la société ALTAREA du 27 novembre 2024.

³ Contrôlée par M. Alain Taravella et sa famille.

⁴ En ce compris MM. Matthieu et Gautier Taravella et Mme Sabine Masquelier.

⁵ Contrôlée par M. Jacques Nicolet.